

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DAC 373** Subventions aux associations L'Organisation (19e), Ex Voto à la Lune (77860 Quincy-Voisins), Association du Dimanche (92240 Malakoff)

**M. François DAGNAUD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations L'Organisation, Ex Voto à la Lune, Association du Dimanche ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association L'Organisation, 51 rue de l'Ourcq Hall T 75019 Paris, pour le spectacle Kalldewey, Farce, présenté du 12 au 14 avril et du 15 au 23 mai 2012 à Atelier du Plateau (3), La Loge (5). 2012\_02507 ; 76701 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Ex Voto à la Lune, 76 bis rue René Benoist 77860 Quincy –Voisins, pour le spectacle Hiver, présenté à l'Etoile du Nord du 20 mars au 14 avril 2012. X08473 ; 2012\_03929 ; 71321 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'Association du Dimanche, 29 rue Hoche 92240 Malakoff, pour le projet Divine Party du 20 mars au 14 avril 2012 au Théâtre Paris-Villette. 2012\_00846 ; 71062 ;

Article 4 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.